



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 15 mai 2024

Délibération 2024-05-09

Modification n°2 du PLU de Thorens-Glières

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le trente avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Nora SEGAUD-LABIDI. MM. Jean-François GIMBERT, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : MM. Michel PONTAIS et Dominique DUBONNET.

Procuration : Antoine GRANGE donne procuration à Antoine de MENTHON, Virginie SERAIN donne procuration à Nora SEGAUD-LABIDI.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON et Sylvie LEROUX. MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Karine FALCONNAT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Laurence GODENIR et Jeannie TREMBLAY-GUETTET. MM. Jacques DALEX et Marc PAGET.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Michel LUCIANI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mme Julie MONTCOQUIOL. MM. Claude ANTONIELLO, Xavier BRAND et Gérard LACROIX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : Mme Isabelle VENDRASCO. M. Jean-Pierre LACOMBE et Jean-François PERISSOUD

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Joël MUGNIER

Procuration : François RAVOIRE donne procuration à Isabelle VENDRASCO.

Madame Isabelle VENDRASCO est nommé secrétaire de séance.

Modification n°2 du PLU de Thorens-Glières

Les évolutions envisagées dans le cadre de la modification n°2 du PLU de la commune déléguée de Thorens-Glières s'inscrivent dans l'ensemble en compatibilité avec le SCoT. Elles visent à majorer la part de logements aidés dans les nouvelles constructions de la commune, et n'entraînent pas de consommation foncière excessive au regard des objectifs fixés par le SCoT, ce qui est positif et à saluer. Elles visent également à intégrer davantage de sobriété énergétique, de maîtrise des ressources et de prise en compte de l'environnement dans les aménagements de la commune, ce qui est conforme aux dispositions du SCoT, lequel visait à faire du bassin annécien un territoire aux ressources maîtrisées. Enfin, les évolutions apportées aux zones Nt sur le plateau des Glières, dans la mesure où les aménagements touristiques n'y sont pas interdits par le SCoT et dans la mesure où elles n'ouvrent pas la possibilité de créer des UTN locales, s'inscrivent également en compatibilité avec les prescriptions du SCoT du bassin annécien. Le Syndicat Mixte du SCoT recommande toutefois de clarifier la règle concernant ces zones Nt, notamment au regard de la loi Montagne.

Il est ainsi proposé de rendre un **avis favorable** sur le projet de modification n°2 du PLU de la commune déléguée de Thorens-Glières.

Nombre de membres en exercice : 43
 Nombre de membres présents : 28
 Nombre de suffrages exprimés : 30 (Michel PONTAIS ne prend pas part au vote)
 Pour : 30
 Abstention : 00

Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés rend un avis favorable au projet de modification n°2 du PLU de la commune déléguée de Thorens-Glières.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 15 mai 2024.

de la réception en Préfecture le.....
 et de la publication du
 Le Président,



Le Président

Antoine de MENTHON